Ami du Clergé du 22 janvier 1931

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Cours de Prônes sur les Sacrements. — III. Les effets des sacrements, 49.
Instructions à des collégiens. — XVII. Les ouvriers de la première heure, 51.
Petits prônes. — XI. *Septuagésime :* Le salaire des ouvriers de Dieu, 53. — XII. *Sexagésime :* La parole de Dieu, 54.
Pour la Purification. — L'obéissance à la loi de Dieu, 56.
Triduum des Quarante-Heures. — I. La messe du dimanche, 58. — II. Les vêpres, 60. — III. La communion nécessaire à l'âme chrétienne, 62.
Aux Enfants de Marie. — LV. Soyez charitables, 64.

COURS DE PRONES SUR LES SACREMENTS

III

LES EFFETS DES SACREMENTS

Mes frères,

Les sacrements, destinés à nous sanctifier, atteignent ce but en donnant à ceux qui les reçoivent la grâce sanctifiante et la grâce sacramentelle. Trois d'entre eux impriment de plus un caractère ineffaçable.

I

Et d'abord, les sacrements produisent la grâce sanctifiante, en rendant justes et saints ceux qui ne le sont pas et plus justes et plus saints ceux qui le sont déjà.

S. Paul appelle le baptême « le bain de la régénération et du renouvellement qui procure notre salut » : « *Salvos nos fecit per lavacrum regenerationis et renovationis spiritus.* » (Tit., III, 5). Or le baptême ne peut produire ce double effet en ceux qui le reçoivent qu'en leur donnant la grâce. — Les Actes des Apôtres nous disent que le St-Esprit descendait sur ceux que les Apôtres confirmaient en leur imposant les mains : « *Tunc imponebant manus super illos et accipiebant Spiritum Sanctum.* » (Act., VIII, 17). Or recevoir le St-Esprit, c'est certainement recevoir la grâce et la plénitude de la grâce. — Notre-Seigneur promet que celui qui mangera sa chair et boira son sang aura la vie en lui : « *Qui manducat me et ipse vivet propter me.* » (Jo., VI, 58). Qu'est cette vie, sinon la vie de la grâce en ce monde, gage de la vie éternelle et de la résurrection glorieuse également promises à ceux qui reçoivent l'Eucharistie ? — S. Jacques assure que l'extrême-onction efface les péchés du malade s'il en a encore : « *Et si in peccatis sit remittentur ei.* » (V, 15). Or les péchés ne peuvent être effacés dans une âme sans que la grâce y soit répandue. Il faut en dire autant, à plus forte raison, de la pénitence. — S. Paul invite son cher disciple Timothée à raviver la grâce qu'il a reçue par l'imposition de ses mains, c'est-à-dire par le sacrement de l'ordre : « *Admoneo te ut ressuscites gratiam quæ est in te per impositionem manuum mearum.* » (II Tim., I, 6). C'est donc que ce sacrement, lui aussi, confère la grâce. — Enfin le même S. Paul recommande aux époux de s'aimer d'une affection pure, sainte et inviolable, semblable à celle que Notre-Seigneur ressent pour son Eglise. Cette affection surnaturelle a forcément une cause surnaturelle elle aussi : c'est la grâce conférée par le sacrement de mariage.

Tous les sacrements produisent donc la grâce sanctifiante. Deux la donnent à ceux qui ne l'ont pas : ce sont le baptême et la pénitence. Le premier efface le péché originel et les péchés actuels commis avant sa réception, et donne ainsi la grâce sanctifiante à ceux qui ne l'ont jamais eue. La pénitence efface les péchés actuels commis après le baptême et rend la grâce sanctifiante à ceux qui l'ont perdue par le péché mortel. Ces deux sacrements sont nommés « sacrements des morts » précisément parce qu'ils peuvent être reçus alors qu'on se trouve en état de péché mortel et qu'ils ont pour but de rendre la vie surnaturelle.

Les cinq autres sacrements sont au contraire appelés « sacrements des vivants » parce qu'ils ne peuvent être reçus que par ceux qui sont en état de grâce. Ils ne donnent pas, ordinairement du moins, la grâce à ceux qui ne l'ont pas, mais l'augmentent en ceux qui l'ont déjà. Si donc, lorsqu'on doit recevoir ces sacrements, on a quelque péché mortel sur la conscience, il faut auparavant s'en purifier en recevant le sacrement de pénitence, autrement on les profanerait, on n'en recevrait aucune grâce, on commettrait au contraire un sacrilège.

II

Outre cette grâce sanctifiante commune à tous les sacrements, ceux-ci produisent une grâce spéciale appelée « sacramentelle ». Cette dernière n'est autre chose que la grâce sanctifiante, mais en tant qu'elle nous donne un certain droit de recevoir, à l'occasion, les secours actuels dont nous avons besoin pour accomplir les obligations imposées par chaque sacrement.

Tous les sacrements n'ont pas le même but. S'il en était autrement, c'est bien inutilement que Notre-Seigneur en aurait institué sept : un seul aurait suffi. Cette pluralité a pour fin d'opposer à chacun de nos maux un remède particulier, de subvenir aux différents besoins que nous pouvons éprouver, de nous venir en aide dans les différentes situations où nous pouvons nous trouver.

Les sept sacrements ont un but différent : ils doivent donc nous donner des grâces différentes et appropriées à leur destination. Le baptême, tout en faisant de nous des enfants de Dieu, nous donne les grâces nécessaires pour vivre en dignes enfants d'un tel père. La confirmation fait de nous des soldats de Jésus-Christ et nous donne une grâce spéciale qui nous rend capables de combattre pour Jésus-Christ et de défendre notre foi contre toutes les attaques. La sainte eucharistie est la nourriture de nos âmes ; elle alimente donc en nous la vie surnaturelle et par là-même nous est un gage de la vie éternelle et

de la résurrection glorieuse. Notre-Seigneur a institué le sacrement de pénitence pour qu'il soit un remède à nos péchés. En même temps qu'il nous purifie, il nous donne une grâce spéciale pour résister aux tentations, éviter les occasions du péché et nous corriger de nos mauvaises habitudes. L'extrême-onction sert au soulagement corporel et spirituel des malades ; ce sacrement donne donc à ceux qui le reçoivent une grâce spéciale capable de leur rendre la santé si cela est utile à leur salut, qui en tout cas les aide à souffrir chrétiennement, achève d'effacer leurs péchés et les fortifie pour le dernier combat. L'ordre donne le pouvoir d'exercer les fonctions sacrées, et en même temps la grâce de les exercer saintement et avec fruit. Enfin le mariage n'unit pas seulement les époux d'une façon indissoluble : il leur communique aussi la grâce de vivre chrétiennement ensemble et d'élever leurs enfants avec soin.

Cette grâce sacramentelle n'étant pas autre, nous l'avons dit, que la grâce sanctifiante, se perd avec elle par le péché mortel. De même, celui qui, en approchant indignement d'un sacrement, n'y reçoit pas la grâce sanctifiante est par là privé de la grâce sacramentelle. Mais celle-ci revit-elle si, dans la suite, l'obstacle est levé par une sincère pénitence ? — Il est certain que la grâce du baptême reçu par un adulte qui n'a pas les dispositions requises, revit par la pénitence subséquente. La raison en est que le péché originel et les péchés actuels commis avant le baptême, ne pouvant être remis que par la grâce baptismale, deviendraient irrémissibles si cette grâce n'obtenait pas son effet lorsque l'obstacle est levé par un sincère repentir. Il en est probablement de même des sacrements de confirmation et d'ordre qu'on ne peut recevoir qu'une fois, et même de l'extrême-onction et du mariage qui ne peuvent être réitérés, le premier dans la même maladie et le second du vivant des deux époux. Quant à l'eucharistie qu'on aurait eu le malheur de profaner, comme on peut la recevoir à volonté, Notre-Seigneur n'avait aucune raison d'y attacher la vertu de revivre. Le sacrement de pénitence, enfin, reçu avec de mauvaises dispositions, est radicalement nul et la grâce qu'il produit ne peut revivre en aucune manière.

La grâce tant sanctifiante que sacramentelle est proportionnée aux dispositions plus ou moins parfaites de celui qui reçoit les sacrements. C'est l'enseignement du Concile de Trente qui déclare que la justice est accordée aux baptisés selon la disposition et la coopération de chacun. Or ce qui est dit du baptême est vrai des autres sacrements.

III

Trois sacrements enfin impriment dans l'âme un caractère ineffaçable.

Ce caractère est comme un sceau spirituel ; il consacre un homme à Dieu et le rend apte à recevoir ou à conférer aux autres les choses qui sont du culte divin. « Dieu nous a marqués de son sceau, écrivait S. Paul aux fidèles de Corinthe, et pour gage il nous a donné le St-Esprit dans nos cœurs. » (II Cor., I, 22). « Vous avez été scellés du sceau de l'Esprit-Saint qui avait été promis, » écrit le même apôtre aux Ephésiens (I, 13). « Le Saint-Esprit, dit S. Ambroise, nous marque de son signe, afin que nous puissions conserver son image et sa grâce, et cette marque est un sceau spirituel. »

Les trois sacrements qui impriment ainsi un caractère dans nos âmes sont le baptême, la confirmation et l'ordre. « Si quelqu'un dit que ces trois sacrements, savoir le baptême, la confirmation et l'ordre, n'impriment point dans l'âme un signe spirituel et ineffaçable qui fait que ces sacrements ne peuvent être réitérés, qu'il soit anathème. » Ainsi parle le Concile de Trente exprimant l'enseignement de la Sainte Ecriture et de la Tradition.

La raison pour laquelle ces trois sacrements sont les seuls à imprimer un caractère est la suivante, d'après S. Thomas : c'est que seuls ils consacrent l'homme en vue de faire ou recevoir quelque chose qui rentre dans le culte divin. Le baptême donne à l'homme le pouvoir de recevoir les autres sacrements, la confirmation lui donne la puissance et la force pour combattre contre les ennemis de la foi, l'ordre consacre les ministres de Jésus-Christ afin qu'ils puissent exercer les fonctions sacrées. Ce sont aussi les seuls sacrements qui constituent l'homme dans un état de sa nature perpétuel. Le baptême l'établit dans la famille de Jésus-Christ, la confirmation l'enrôle dans la milice de Jésus-Christ, l'ordre le place dans l'état de ministre de Jésus-Christ. « Voilà pourquoi, dit S. Bonaventure, les trois sacrements qui correspondent à ces trois états impriment dans l'âme un caractère qui ne peut être détruit et qui, par là-même, ne peut être renouvelé. »

Rien donc ne peut effacer le caractère sacramentel : ni le péché mortel, ni l'apostasie, ni la mort. Les baptisés resteront toujours les enfants de Dieu et les frères de Jésus-Christ, les confirmés resteront toujours des soldats de Jésus-Christ, les ordonnés resteront toujours des ministres de Jésus-Christ. Les uns et les autres seront peut-être des enfants rebelles, des soldats déserteurs, des ministres indignes ; la consécration par laquelle Jésus-Christ a pris possession de leur âme n'en subsistera pas moins à tout jamais, même dans la vie future, pour la gloire des élus et la confusion des réprouvés, distinguant, même alors, ceux qui auront reçu ces sacrements de ceux qui ne les auront pas reçus.

Les sacrements reçus sans les dispositions suffisantes ne produisent ni la grâce sanctifiante ni la grâce sacramentelle, mais le baptême, la confirmation et l'ordre produisent toujours le caractère qui leur est propre même dans l'âme de ceux qui les reçoivent en mauvais état, en sorte que même à ceux-là il n'est ni nécessaire ni permis de les réitérer.

* *

D'après ce qui précède, les sacrements se divisent donc :

1° En sacrements des morts et en sacrements des vivants, selon qu'ils donnent ou augmentent la vie de la grâce ;

2° En sacrements qui impriment un caractère et ne peuvent être reçus qu'une fois et en sacrements

qui n'impriment pas de caractère et peuvent être réitérés.

On peut les diviser aussi en sacrements nécessaires de nécessité de moyen pour le salut et en sacrements nécessaires de nécessité de précepte. Le baptême, au moins de désir, est de nécessité de moyen pour tous les hommes ; la pénitence l'est également pour ceux qui sont tombés dans le péché mortel, ce qui veut dire qu'on ne saurait absolument s'en passer. La confirmation, l'eucharistie et l'extrême-onction sont de nécessité de précepte, c'est-à-dire que Notre-Seigneur nous fait un commandement de les recevoir ; nous péchons si, le pouvant, nous ne les recevons pas ; nous pouvons néanmoins être sauvés sans eux. Quant aux sacrements de l'ordre et du mariage, ils ne sont pas nécessaires pour les individus, mais seulement pour la société.

Combien nous devons savoir gré à Notre-Seigneur qui a institué tous ces sacrements ! Aucun de nos besoins ne lui a échappé. Il nous adopte par le baptême, il nous communique sa vie divine par l'eucharistie, il nous purifie par la pénitence, il nous aide à mourir saintement par l'extrême-onction. Tous ces sacrements, notre divin Sauveur les a institués pour faire de nous des saints ; nous sommes sûrs de le devenir si nous les recevons bien. Ainsi soit-il.

INSTRUCTIONS A DES COLLÉGIENS

XVII

LES OUVRIERS DE LA PREMIÈRE HEURE

I. — Explication de la parabole : les ouvriers appelés, la tâche imposée, la date de l'appel, la récompense.

II. — La fidèle réponse à l'appel divin : elle est prompte, elle évite l'abus des grâces et demande de la persévérance.

III. — Les formes de l'appel divin : la vocation au sacerdoce avec sa dignité, la vocation ordinaire aux chrétiens. Partout l'essentiel est de s'appliquer énergiquement à faire la volonté de Dieu.

Mes chers enfants,

Depuis longtemps vous connaissez cette parabole du père de famille qui était sorti de bon matin pour louer des ouvriers et les envoyer à sa vigne. Il retourna sur la place publique dans le cours de la matinée, puis vers le milieu du jour, enfin aux approches du soir. A chaque fois, il appela les oisifs qui se trouvaient là et les envoya rejoindre les travailleurs dans son domaine. Lorsque la journée fut achevée, il régla les comptes de chacun : les derniers venus reçurent un denier, somme convenue ; et comme ceux qui avaient travaillé depuis l'aube s'attendaient à une rémunération plus forte, ils furent déçus en ne touchant que ce à quoi ils avaient droit.

I

Que signifie cette comparaison et quel profit pouvons-nous en retirer pour notre sanctification ? Il est bien évident que le père de famille dont il est ici question, c'est Dieu, qui a voulu adopter les hommes pour ses fils. La vigne qu'il veut faire cultiver, c'est la terre qui lui appartient, c'est surtout le vaste champ des âmes qu'il revendique pour les rendre heureuses.

Dieu ne nous a pas placés en ce monde pour que nous y coulions des jours inutiles, dans la paresse et les plaisirs, ni pour que nous nous y établissions d'une manière définitive, ni enfin comme des maîtres suprêmes, indépendants de tout contrôle. Il nous a créés pour que nous apprenions à le connaître, à l'aimer, à le servir ; il nous impose de ne nous considérer ici-bas que comme dans une situation d'épreuve ; il entend nous commander à son gré.

Ce qu'il nous ordonne d'abord, c'est d'aller travailler à sa vigne, c'est-à-dire d'accomplir la tâche fixée par lui, d'obéir à ses commandements, de nous dévouer à mieux répandre la gloire de son nom, à libérer les âmes faibles qu'enchaîne l'esclavage de Satan, à développer les œuvres bonnes qui secondent les efforts de l'Eglise. Dieu a bien le droit d'exiger tout cela de nous, puisqu'il est notre Maître absolu et que nous lui devons tout, même la vie.

Mais il ne convoque pas tous ses ouvriers de la même façon, ni à la même heure. Il appelle les uns dès l'aurore, c'est-à-dire dès le premier épanouissement de leur adolescence. Ceux-là sont des privilégiés, et il ne tient qu'à vous de compter parmi eux. Ceux-là auront le bonheur et la fierté d'avoir servi le ciel dès leur prime jeunesse ; ils ne connaîtront pas le remords humilié d'avoir perdu la plus belle partie de leur existence et passé leurs meilleures années dans des occupations stériles ou de coupables distractions.

A d'autres, le Maître fait signe d'accourir, seulement vers la fin de la jeunesse ou même quand ils touchent au milieu de la vie. Pendant vingt ans, trente ans, quarante ans, il a eu l'air de les oublier. Il ne s'est pas inquiété visiblement de leur paresse spirituelle, de leur inutilité dans l'œuvre du salut commun. Puis, tout à coup, il leur envoie une grâce de conversion, comme il le fit pour S. Augustin. Et il dirige vers la vigne de son Eglise ces nouveaux ouvriers, un peu confus d'avoir tant tardé à remplir leur devoir.

Enfin, car il est toujours un Père à l'infinie tendresse, Dieu se présente quelquefois à une âme au soir de la vie, tandis que les ombres de la mort commencent déjà à tout glacer autour d'elle. Il lui demande seulement un retour généreux sur elle-même, une confession sincère, l'acceptation sainte des dernières douleurs. Et, comme il le fit pour le bon larron, il leur ouvre les portes du ciel après, seulement, quelques moments de labeur surnaturel. Il serait imprudent, toutefois, de compter sur une faveur pareille, car elle n'est promise à personne et trop souvent ceux qui ont vécu dans l'indifférence finissent par succomber dans le péché.

Quand la journée est finie, c'est-à-dire quand la mort nous cite au jugement divin, le Seigneur nous offre la récompense que nos efforts ont méritée. Ne nous scandalisons point si, parfois, les derniers venus reçoivent autant que nous-mêmes qui, depuis nos premières années, avons été fidèles au service du ciel.

D'abord l'envie est un vilain défaut, et il n'est pas chrétien de s'attrister parce qu'un de ses frères est dans la joie. Ensuite, nous devons nous souvenir que les droits de la justice seront strictement sauvegardés. Mais surtout, puisque nous sommes sûrs d'obtenir tout ce à quoi nous avons droit, à quel titre réclamerions-nous davantage, et pourquoi serions-nous chagrinés de ce qu'il a plu au Maître souverain de faire à d'autres une libéralité purement gratuite et qui ne lèse aucun de nos droits à nous ? Réjouissons-nous plutôt du bonheur qui nous est destiné. Dieu nous a fait l'honneur de nous choisir, entre tant de millions d'hommes, pour nous faire cultiver son héritage sacré ; il nous confie le soin de défendre l'Eglise et de coopérer à la rédemption des âmes. Comprenons tout le prix d'un tel choix ; et mettons-nous tout de suite à l'œuvre, de peur que, si nous tardions trop, la mort ne nous surprenne avant l'accomplissement de la tâche ou que Dieu, nous voyant si indolents et si faibles, en vienne à ne plus vouloir de nous.

II.

Il y a, en effet, un grave péril à tergiverser lorsque le Très-Haut nous propose de nous dévouer à son œuvre. Les manuels de théorie militaire insistent beaucoup sur ce que la fonction de soldat est un honneur, car il est glorieux de se consacrer à la défense de son pays. Cela est très vrai ; mais combien n'est-il pas plus glorieux encore de s'offrir, non seulement pour la patrie terrestre, mais pour la patrie de l'immortalité ? Travailler pour Dieu, c'est conquérir la première de toutes les noblesses : celle qui surpasse en éclat et en félicité toutes les autres, celle qui jamais ne finira.

Il se rencontre que vous êtes parmi les préférés à qui le Père de la famille chrétienne veut bien dire, dès votre enfance : « Et toi aussi, viens donc travailler à ma vigne. » Qu'allez-vous répondre ? Prenez le temps de réfléchir avant de prononcer le mot qui engagera votre existence entière. Si vous dites « oui », comme il faut l'espérer, vous aurez sans doute à souffrir, vous serez combattus, critiqués, raillés par le monde qui comprend si mal les grandes choses. Mais en retour vous aurez la fierté d'unir vos efforts à ceux du Sauveur et la ferme espérance du ciel qui doit les couronner. Si, par malheur, vous hésitiez devant les difficultés de la tâche, vous seriez responsables de votre lâcheté et Dieu pourrait bien se détourner de vous.

Une des doctrines les plus austères de la théologie catholique, c'est celle de l'abus des grâces. Elle est pourtant logique et certaine. Pendant un temps plus ou moins long, mais dont nul ne peut prévoir la durée, le Seigneur met à notre disposition ses conseils, ses secours, ses privilèges. Si vous n'accueillez pas tout cela avec gratitude et si vous ne le mettez pas à profit, il aurait bien le droit, dès le premier moment, de se trouver blessé par votre procédé indélicat. Pourtant il fait la part de l'aveuglement humain ; il maintient encore ses offres. Mais il ne les maintiendra pas toujours. Quand il jugera, dans sa clairvoyante sagesse, que, décidément, vous avez dépassé les bornes de l'indifférence, de l'ingratitude, il décidera que vous n'êtes pas dignes de la position qu'il avait préparée pour vous. Il s'éloignera avec ses grâces et désormais, abandonnés à vous-mêmes, vous serez perdus sans retour. Quand arrivera cet instant fatal ? Personne n'en sait rien, sauf la Providence qui garde pour elle son secret. Ce sera peut-être dans vingt ans, comme aussi demain, ce soir peut-être.

Devant une incertitude aussi formidable, la plus élémentaire prudence commande de prendre parti sans tarder et d'accepter avec empressement le surnaturel cadeau que le bon Maître met à la portée de votre main. Ne soyez pas des ouvriers de la onzième heure, ni même de midi, ou de neuf heures. Soyez de ceux qui ont à cœur de remplir leur journée complètement, de ne pas perdre une minute du temps que le ciel leur accorde pour réaliser l'ouvrage divin. Sans doute, il est dit dans la parabole que les ouvriers de la onzième heure furent rétribués autant que les autres. Mais qui donc peut vous garantir que votre existence se prolongera jusqu'à cette heure de la vieillesse ? Et si vous n'atteignez pas à ce terme, vous seriez jugés sans pitié pour n'avoir pas répondu : « présent ! » aux premières convocations du Seigneur.

Se mettre à l'œuvre est déjà fort bien. Ce n'est toutefois qu'un début. Il y a de braves jeunes gens que séduit l'idéal religieux et qui se lancent avec ardeur dans l'entreprise de leur sanctification et la carrière de l'apostolat sous ses formes les plus multiples. Au commencement, ils sont admirables : nul héroïsme ne leur coûte, nulle abnégation ne les fait trembler. Puis, peu à peu, ces ouvriers commencent à sentir que le soleil monte à l'horizon, que la chaleur est accablante, que c'est un rude métier, celui de vendanger pour Dieu. Au fond, leur fatigue n'est imputable ni au soleil, ni à la chaleur, ni au métier, ni au bon Dieu. Elle provient tout simplement de ce qu'ils n'ont pas su se soumettre aux disciplines nécessaires. Ils ont compté uniquement sur eux-mêmes, sans se douter que les forces humaines sont inconstantes, que les résolutions sont frêles. Et, sitôt passé le premier feu de l'enthousiasme, ils se sont retrouvés en face de leur pauvre, exigeante et douillette nature.

A aucun prix, nous ne devons ressembler à ces mauvais travailleurs. La récompense n'est assurée qu'à ceux qui persévéreront jusqu'au dernier souffle. Quand bien même un chrétien aurait usé toute sa vie dans les labeurs spirituels, si, au moment de mourir, il se laisse glisser jusqu'à une faute grave, tout est irrévocablement perdu pour lui. A plus forte raison aucune récompense n'est due à ceux qui, suivant le mot divin, après avoir mis la main à la charrue auront regardé en arrière. La persévérance ne nous sera accordée que si, d'abord, nous faisons tout ce que nous pouvons pour suivre fidèlement le sillon que la Providence indique à chacun d'entre nous, et si, ensuite et surtout, nous ne nous relâchons jamais dans la pratique de la prière et de la vie intérieure. « Les hommes d'armes batailleront, disait sainte Jeanne d'Arc, et Dieu donnera la vic-

toire. » Cette maxime est aussi vraie pour les cultivateurs que le Seigneur appelle à sa vigne que pour les soldats qu'il lance dans les batailles.

III

Nous sommes résolus à obéir. Mais les travaux sont multiples dans la vigne de l'Eternel, et chacun n'est pas désigné pour s'y employer de la même manière. Nous avons donc la charge d'examiner consciencieusement comment le Maître veut être servi par chacun de nous.

Les meilleurs, et les plus heureux, sont désignés pour dédier leur vie entière au service du Christ qui leur offre la dignité incomparable de son sacerdoce. Ceux-là ne devront rien connaître des jouissances vulgaires. Ils seront pauvres, laborieux, mortifiés. Mais leur front s'auréolera de la splendeur qui émane des fonctions sacrées. Ils auront le surhumain pouvoir de monter chaque jour à l'autel, de changer l'hostie au corps du Christ, de baptiser, au nom de Dieu, les petites créatures déjà pécheresses, d'absoudre les péchés du monde, de purifier les agonisants, de conseiller, de diriger, de conduire les âmes vers le ciel. Leur royaume, pas plus que celui de Jésus, ne sera un royaume d'ici-bas ; mais ils doivent être les princes de la cité future, de la céleste Jérusalem.

Il n'est pas en votre pouvoir de choisir cette dure mais glorieuse carrière. Personne ne peut être prêtre s'il n'est élu comme le fut jadis Aaron. Mais si l'appel divin retentit en vos cœurs, si vous vous sentez inclinés vers le renoncement, vers l'immolation, vers la ferveur, vers le sacrifice, ne balancez pas un instant. Autant serait coupable celui qui s'immiscerait sans vocation dans les fonctions sacrées, autant serait blâmable celui qui, marqué du sceau divin, se déroberait à la dignité et aux charges de la prêtrise et se refuserait à devenir le médiateur entre les hommes et leur Créateur. Dieu veuille que beaucoup d'entre vous comprennent cette invitation et y répondent.

Mais, pour ceux que le ciel destine à d'autres tâches, il reste de nombreux moyens de salut et d'apostolat. Dans la plupart des cas, le bon Dieu, simplement, nous demande d'être des chrétiens fervents, qui ne perdent jamais de vue le point final de direction : la gloire du ciel et leur propre éternité. On peut se sanctifier, l'espérance l'a mille fois prouvé, dans les professions les plus diverses. S. Louis fut canonisé parce qu'il avait bien rempli son métier de roi, S. Benoît Labre parce qu'il avait dignement tenu sa fonction de mendiant. Cent exemples confirmeraient ce principe. L'essentiel est de bien savoir ce que Dieu a voulu faire de nous qui sommes ses sujets comme ses créatures.

Et quand on a bien vu la route que l'on est destiné à parcourir, une seule chose demeure nécessaire : se conformer aux volontés de Dieu. Ingénieurs, officiers, magistrats, médecins, littérateurs, commerçants, artistes, vous serez forcément quelque chose ici-bas.

Mais où que vous soyez placés, d'après les décrets mystérieux de la Providence, vous devez être avant tout chrétiens. Non pas de ces chrétiens qui n'ont pour eux que le fait inconscient de leur baptême et le vague souvenir de leur Première Communion, mais des chrétiens qui savent pourquoi ils croient, des chrétiens qui conforment leur ligne de vie à leur doctrine, des chrétiens prêts à s'immoler pour que le Christ règne sur le monde.

A tout âge, dans n'importe quelle condition, on peut faire fructifier la vigne céleste, tantôt par son labeur immédiat, tantôt par son influence, tantôt par ses avis, tantôt par ses aumônes. Vos professeurs vous apprennent, en classe, le mythe païen de Protée qui se métamorphosait à son gré. La légende du paganisme peut devenir, si vous le voulez, un vivant symbole catholique. De même que l'erreur et le mensonge revêtent incessamment tous les masques pour saper l'édifice de votre foi, de même nous pouvons et devons user de tous les artifices loyaux et permis pour hâter l'avènement du Christ.

Sans doute, comme disent les impérissables pessimistes, « le bien est difficile à faire. » C'est fort heureux, car si le bien se faisait tout seul, nos mérites seraient singulièrement diminués. Mais parce que des obstacles se dressent sur notre chemin, est-ce une raison suffisante pour que nous fassions demi-tour, pour que nous renoncions à atteindre les parvis éclatants du ciel qui forment le terme de notre voyage ? « *Et violenti rapiunt illud* », dit l'Evangile. (Math., XI, 42). Ce sont les courageux, les audacieux, les forts qui recueilleront les palmes du triomphe.

Nous rêvons tous de cette apothéose : il nous reste à la préparer. Si nous voulons que Dieu soit plus honoré ici-bas, que sa volonté soit obéie, nous ne pouvons pas nous cantonner dans l'étroit domaine des velléités inefficaces. Il nous faut passer à l'action. Et, puisque Dieu même nous y convie, mettons-nous tout de suite à l'ouvrage : travaillons la vigne sacrée de notre Père, et nous serons les premiers à bénéficier de ses fruits divins. Ainsi soit-il.

PETITS PRONES

XI

Septuagésime

LE SALAIRE DES OUVRIERS DE DIEU

L'Evangile du présent dimanche nous montre Dieu sous les traits d'un père de famille qui loue des ouvriers pour les faire travailler à sa vigne. Les uns y sont envoyés dès le début du jour, à six heures du matin, d'autres ne le sont qu'à neuf heures, d'autres à midi, d'autres au milieu de la soirée, les derniers une heure seulement avant la cessation du travail. Lorsque vient le règlement de comptes, tous reçoivent la même somme, représentant le salaire d'une journée entière. Quelle signification devons-nous attacher à cette parabole ?

* *

Notre-Seigneur, en la proposant, voulait nous instruire sur la bonté divine et affermir notre espérance. Il voulait aussi nous donner un commentaire des paroles qu'il venait de prononcer : « Beaucoup

des premiers seront les derniers et beaucoup des derniers seront les premiers », c'est-à-dire : les places que l'on occupera dans le ciel ne seront pas dans le même ordre que celles où l'on se sera trouvé ici-bas. La parabole présente est simplement un cas concret illustrant cette vérité, un exemple où l'on voit les premiers au travail récompensés les derniers et ne recevant pas plus que les autres.

La vigne dont il est question représente l'Eglise catholique ; on y entre par le baptême et la profession de la vraie foi, on y travaille si on observe les commandements ; à l'âme de l'Eglise appartiennent ceux qui sont justes. Bien des hommes ne reçoivent pas le baptême dès l'aurore de leur existence ; d'autres vivent dans l'état de péché ; ces deux catégories sont figurées par les ouvriers oisifs. L'appel de Dieu se fait par une grâce intérieure ou par un événement extérieur — maladie, deuil, perte de biens — qui invite à la réflexion et à la conversion.

Durant tout le temps où l'on s'abstient de travailler, on n'a droit à aucune récompense. Mais lorsque ceux auxquels s'adresse la divine invitation l'écoutent et se décident à la suivre en menant une vie chrétienne, ils obtiennent un salaire, c'est-à-dire la béatitude céleste, pourvu qu'ils aient persévéré jusqu'à la fin, si bref que soit le temps pendant lequel ils ont bien vécu. Nous en avons un exemple frappant dans l'épisode du bon larron. Cet homme avait passé toute sa vie dans le crime qui lui avait mérité d'être condamné à mort. Sur la croix, quelques instants avant de mourir, il se repentit ; cela suffit pour qu'il obtînt de Jésus l'assurance de son bonheur éternel. Combien d'hommes, pendant tout le cours de leur existence, oublient leurs devoirs religieux et doivent leur salut à une sincère pénitence faite sur leur lit de mort ! Ne désespérons donc jamais de la bonté divine. Nous aurions beau avoir commis les péchés les plus graves, pourvu qu'avant le règlement des comptes, c'est-à-dire le jugement, nous soyons allés travailler, si peu que ce soit, à la vigne, nous obtiendrons le denier.

Cependant n'oublions pas qu'il y a des degrés dans la récompense : parmi les élus il y a des différences dans le degré de gloire. N'allons donc pas croire qu'il n'est pas nécessaire de se donner beaucoup de peine pour bien vivre et qu'il suffit d'un acte de contrition avant de mourir. Ceux qui raisonnent ainsi semblent ignorer qu'aucune action ne reste sans récompense, pas même un verre d'eau donné par charité; bien plus, au dire de S. Paul, une récompense éclatante, surpassant toute comparaison, couronne les bonnes œuvres. Sans parler donc de la témérité qu'il y a à s'exposer à une mort sans sacrements ni des peines du purgatoire qu'il y aura à souffrir, l'intérêt de notre âme demande que nous fassions tous nos efforts pour lui obtenir un degré de gloire éminent.

Ce serait toutefois une erreur de croire que la grandeur de la récompense corresponde uniquement au nombre des bonnes œuvres : dans la parabole, les ouvriers qui n'ont travaillé qu'une heure reçoivent autant que les autres. Elle dépend aussi des dispositions avec lesquelles nous agissons. C'est manifeste même si l'on ne considère que la conduite ordinaire des hommes : celui qui obéit avec zèle, promptitude, bonne volonté pendant peu de temps, est aussi digne d'éloges que celui qui agit pendant longtemps avec nonchalance. La T. S. Vierge, dans la moindre de ses actions, acquérait beaucoup plus de mérites que les saints par leurs actes héroïques, parce que ses dispositions intérieures étaient beaucoup plus parfaites. Dieu regarde plus l'intention que l'acte lui-même.

C'est là une vérité bien propre à nous réconforter. Notre devoir d'état ne demande de nous que des actes tout ordinaires ; les grands travaux et les grandes pénitences nous sont interdits. Devons-nous pour cela désespérer d'arriver à une sainteté élevée ? Non, car ce qui importe surtout, ce sont nos bonnes dispositions. Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus n'avait fait que mener une vie religieuse très régulière, et quand on vit qu'elle mourrait bientôt, une des Sœurs dit à une autre : « Qu'est-ce qu'on pourra bien dire d'elle après sa mort ? » Ce qu'on devait dire d'elle, vous le savez : on devait saluer en elle une sainteté qui fait l'admiration du monde entier. Bien d'autres à son exemple se sont sanctifiés par la pratique des actions les plus communes et sont ainsi parvenus à une gloire élevée. Nous pouvons, avec la grâce de Dieu, marcher sur leurs traces. Pourquoi ne le ferions-nous pas ?

* *

Travaillons donc à notre salut, mais avec persévérance. Dans l'épître de ce jour, S. Paul nous compare à des athlètes qui courent pour obtenir le prix. Il ne suffit pas de courir, mais il faut aller jusqu'au but. Nous arrêter à mi-chemin serait perdre toute notre peine. Si les athlètes, même de nos jours, se livrent à un long entraînement, suivent un régime sévère, accomplissent des œuvres si pénibles pour obtenir une récompense éphémère, un peu de gloire humaine, combien plus nous devons ne rien épargner pour obtenir la couronne éternelle ! Je prie Dieu de vous accorder ce courage par sa grâce. Ainsi soit-il.

XII

Sexagésime

LA PAROLE DE DIEU

Nous avons dans cette parabole un nouvel exemple de l'art consommé avec lequel Jésus savait adapter ses enseignements à l'intelligence de ses auditeurs. Rien n'est plus ordinaire que les objets qui lui servent de thème : la semence et les divers terrains dans lesquels elle tombe ; mais rien non plus n'est capable de faire mieux comprendre l'accueil que les âmes font à la parole de Dieu et les effets qui en résultent. Ici, à l'inverse de ce qui se produit à propos de mainte autre parabole de ce genre, l'interprétation est facile : Jésus, pour l'instruction de ses Apôtres et la nôtre, a daigné nous la faire connaître lui-même.

I

La semence, a-t-il dit, c'est la parole de Dieu. Pourquoi une semence ? C'est que la semence est

le principe de la plante et du fruit et quoiqu'elle reste stérile si elle n'est déposée dans la terre, cependant celle-ci ne devient féconde que par elle ; de même, la parole de Dieu est le germe de toutes les vertus et des bonnes œuvres fruits des vertus, et bien que par elle seule elle ne produise rien, néanmoins ce n'est que par elle que l'âme est bonne. Pour agir, l'homme a besoin de connaître ses devoirs, or c'est la parole de Dieu qui les lui enseigne.

Le champ, c'est le monde. Le semeur, c'est N.-S. Jésus-Christ, qui est venu pour sauver tous les hommes et qui, à tous et à chacun, a enseigné ce qu'il y avait à accomplir pour être sauvé. Sans doute il ne l'a pas fait par lui-même : il s'est borné à prêcher en Palestine et surtout il a formé ses Apôtres, puis il les a envoyés par toute la terre. « Allez, leur a-t-il dit avant de monter au ciel, allez dans le monde entier, prêchez l'Evangile à toute créature, enseignez tout ce que je vous ai commandé ». Les Apôtres ont obéi, ils se sont dispersés, puis ils sont morts, mais d'autres ont continué leur travail. Le missionnaire dans les contrées lointaines, le prêtre en chaire ou au catéchisme, accomplissent l'œuvre de Notre-Seigneur, ils sèment la parole divine. C'est leur devoir, ils ne sauraient y manquer sans mettre les âmes en danger de se perdre, et alors leur responsabilité serait grande : « Malheur à moi, disait S. Paul, si je n'annonce pas l'Evangile ! » (I Cor., IX, 16).

II

Cette semence ne tombe pas dans les mêmes terrains, c'est-à-dire dans des âmes aussi bien préparées, et Notre-Seigneur nous fait connaître ce qui empêche la divine parole de fructifier. Ce qui tombe le long du chemin, ce sont ceux qui écoutent ; les oiseaux du ciel, c'est le démon qui vient enlever de leur cœur ce qu'ils ont entendu. Comment s'y prend-il ? Il préoccupe l'esprit des auditeurs d'une foule de pensées vaines et inutiles, il inspire de l'ennui et du dégoût, il présente aussi à l'imagination des idées d'intérêt, des soucis de famille ; bref, il détourne l'attention par tous les moyens en son pouvoir, afin que les discours dont on est l'auditeur ne restent pas dans la mémoire et qu'on n'en profite pas.

Ce qui tombe en des lieux pierreux marque ceux qui, entendant la parole, la reçoivent avec joie, mais ne lui laissent pas prendre racine dans leur cœur : ils croient pour un temps et au moment de la tentation retombent dans leurs péchés passés. Tels étaient ces Juifs qui écoutaient volontiers Notre-Seigneur ; tel encore Hérode Antipas : il recevait avec plaisir les avertissements de S. Jean-Baptiste, il reconnaissait ses propres torts, mais il n'avait pas le courage de sortir de son état coupable. Tels sont encore ces catholiques qui assistent au sermon, se laissent convaincre par la vérité, se déterminent pour un moment à réformer leur vie, mais cette résolution n'a pas de suite et ils continuent d'agir comme par le passé.

Une autre partie de la semence divine tombe dans les épines. Ces épines, ce sont les richesses. Qui le croirait, si le divin Maître ne l'avait dit lui-même, car les épines sont douloureuses, tandis que les richesses sont agréables ? Et cependant ce sont vraiment des épines : elles blessent l'esprit par les soucis, les vains désirs qu'elles occasionnent. Quand on les désire, on oublie les intérêts de son âme, on est entraîné au péché, et avec tout cela on ne trouve pas le bonheur. Regardez autour de vous : ce ne sont pas les plus riches qui sont les plus heureux ; à mesure qu'ils amassent de l'argent, ceux qui se confient dans les richesses estiment comme peu de chose ce qu'ils ont déjà et désirent ce qu'ils n'ont pas encore. Or Jésus nous le dit : ces désirs empêchent la parole de Dieu de fructifier. Sans doute il ne faut pas rejeter les richesses, mais il ne faut pas non plus s'y attacher d'une manière exagérée, ni les désirer avec âpreté, ni en regretter trop vivement la perte quand elle vient à se produire. On doit bien plutôt en faire bon usage, en évitant d'afficher un luxe déplacé et en réservant sur son avoir la part des pauvres.

La bonne terre, enfin, représente les âmes droites, qui aiment la vérité, la recherchent, reçoivent avec docilité ses enseignements. Pour que la divine semence fructifie en nous, il nous faut l'esprit de foi qui nous fasse apercevoir dans le prédicateur qui parle l'ambassadeur du Christ ; il nous faut l'humilité qui fasse taire les vaines objections de l'amour-propre. La parole de Dieu demande aussi à être étudiée et méditée : « Je repasse sans cesse votre loi dans mon esprit, » répète fréquemment le prophète dans le psaume CXVIII ; c'est en effet la condition nécessaire pour en comprendre toute la beauté et toutes les exigences.

S'il est nécessaire de connaître son devoir, il l'est plus encore de le mettre en pratique : « Ne vous contentez pas de l'écouter, en vous abusant vous-mêmes par de faux raisonnements, » dit S. Jacques (I, 22). Et ce n'est pas seulement une fois, mais toujours, tant qu'on vit sur cette terre. La récompense, en effet, n'est promise qu'aux persévérants. Quelquefois on est tenté de se décourager en voyant les difficultés sans cesse renaissantes, les défauts toujours vivaces, la vie spirituelle semblant stationnaire. Il faut se rappeler que l'épreuve est nécessaire au chrétien, que Dieu lui cache ses progrès pour lui éviter l'orgueil et que c'est d'en-haut seulement, non de nous, que vient le secours. Tout naturellement alors, la vue de notre misère nous fera crier vers Dieu et nous inspirera ces accents qui pénètrent les cieux.

* *

Sans cesse, Jésus nous parle par ses ministres ou les inspirations de sa grâce. Tremblons de fermer l'oreille à sa voix, car la grâce négligée risque de ne plus revenir. Soyons plutôt la terre fertile que le laboureur, pour en retirer plus de fruit, cultive avec amour en y ajoutant chaque année, avec de nouvelles semences, des engrais de choix. Ainsi soit-il.

POUR LA PURIFICATION

L'OBÉISSANCE A LA LOI DE DIEU

Mes frères,

L'Evangile remarque, sur le mystère de ce jour, que tout s'est accompli selon ce qui est écrit dans la loi du Seigneur. Et c'est la circonstance à laquelle nous devons nous attacher, en considérant la Présentation de Jésus au Temple et la Purification de la Sainte Vierge comme le modèle achevé du respect et de l'obéissance que nous devons à Dieu.

L'exemple de Marie, portant dans ce mystère à leur plus haut degré de perfection ces trois dispositions intérieures qui sont le fondement indispensable de l'obéissance : l'humilité, la simplicité, l'esprit de sacrifice, nous apprend à surmonter les trois principes différents qui s'opposent en nous à l'accomplissement de la loi de Dieu ; *l'orgueil* qui s'élève contre la souveraine autorité de cette loi, *la duplicité* qui cherche des prétextes pour s'en dispenser, enfin *la mollesse* qui nous ôte le courage de faire les sacrifices qu'elle exige de nous.

I

L'orgueil est un mal si profondément enraciné dans la nature humaine qu'il fallait un grand exemple d'humilité pour confondre cet amour injuste de l'indépendance qui nous porte sans cesse à nous révolter contre Dieu. C'est pour cela que nous voyons Jésus et Marie paraître dans le Temple.

Il est évident qu'ils étaient infiniment au-dessus de la loi. Marie, souveraine des anges et des hommes par l'excellence des privilèges qu'elle avait reçus ; Marie, que sa qualité de Mère de Dieu mettait en possession d'une autorité légitime sur son divin Fils, était par tous ces titres exempte de l'obligation d'observer les ordonnances légales. Cependant, au lieu d'user d'une liberté si glorieuse, elle veut se soumettre publiquement aux plus humiliantes cérémonies prescrites. De même, Jésus-Christ, qui partage dans une égalité parfaite avec son Père la grandeur, la puissance et la majesté de la nature divine, accomplit, avec une exactitude qui ne se démentira pas un seul instant dans tout le cours de sa vie mortelle, jusqu'aux moindres ordonnances de cette loi figurative qu'il était venu remplacer par la loi infiniment plus sainte et plus parfaite de l'Evangile.

Et voilà ce qui démontre clairement aux grands du monde, que la naissance et la fortune distinguent du reste des hommes, qu'ils ne sont pas dispensés par leur élévation de vivre dans un parfait assujettissement aux lois de Dieu et de l'Eglise. Tels ne peuvent être la volonté de Dieu ni le dessein qu'il s'est proposé dans l'inégalité des conditions humaines ; au contraire, ils ne sont élevés au-dessus de leurs semblables qu'afin de les attirer avec plus de force et de les maintenir par l'exemple de leur zèle à garder la loi de Dieu, dans l'obéissance et la fidélité ; et s'ils manquent à leur mission, ils encourent une responsabilité qui les obligera de subir un jugement plus sévère au tribunal suprême où tout sera décidé selon la loi de Dieu.

Quant à ceux qui vivent dans les conditions communes et médiocres, ils doivent apprendre dans ce mystère à se consoler de l'état d'obscurité dans lequel Dieu les a fait naître, je dirai même à se glorifier d'avoir ce trait de ressemblance avec le Fils de Dieu. Ils doivent surtout s'efforcer de rendre leur obéissance surnaturelle et méritoire, par une attention continuelle à la rapporter à Dieu comme à sa fin et son objet principal, au lieu de s'arrêter aux hommes qui n'en sont que les représentants et dont il faut considérer les ordres comme les signes et les déclarations manifestes de la volonté de Dieu. Ils doivent enfin comprendre que les lois de Dieu méritent au moins autant de soumission et de respect que les lois humaines, quoique par un déplorable renversement on ne leur accorde même pas une égale importance, car la sanction des lois divines étant d'un ordre supérieur à ce monde visible, ne fait plus aucune impression sur le pécheur qu'une funeste habitude a conduit insensiblement à douter de tout, même de l'existence de Dieu et de la sévérité de ses jugements.

Et ne pensez pas, m. f., que cet assujettissement aux lois de Dieu soit contraire à cette liberté naturelle dont vous êtes si jaloux et que vous ne savez pas distinguer d'un amour déréglé de l'indépendance. L'exemple de Jésus et de Marie me persuade que l'obéissance aux lois divines, loin d'abaisser l'homme, le relève, et qu'il y trouve la garantie nécessaire de sa gloire, de son bonheur et de sa liberté. La grâce n'a point de plus beau privilège que de nous affermir tellement dans l'amour de cette loi que rien ne puisse plus nous en détourner. C'est un don que le Seigneur accorde quelquefois, sur la terre, à la longue fidélité des saints, et c'est dans le ciel le plus riche complément de leur éternelle récompense.

II

Après avoir confondu l'orgueil qui s'oppose trop souvent en nous à l'autorité de la loi de Dieu, l'exemple de Marie combat également un autre désordre : celui de la duplicité et de la mauvaise foi, qui consiste à nous dispenser des plus saintes lois de la religion par mille interprétations arbitraires et mille vaines excuses que nous couvrons du voile de la nécessité.

En effet, Marie observe la loi de la Purification qui n'était faite que pour les pécheurs. Elle ne veut pas user du droit que lui donne la gloire incomparable de sa virginité ; elle préfère descendre humblement au-dessous de la loi, dont la grâce de son innocence demandait qu'elle fût libérée. Elle nous fait connaître par sa conduite le danger de tant de sophismes, qui n'aboutissent qu'à la ruine de la religion. Car si chacun veut écouter les raisons que l'amour-propre toujours subtil et l'esprit du monde qui est un esprit de licence ne manqueront pas de lui suggérer, il n'y aura personne qui ne se croie exempt des lois de Dieu les plus indispensables.

Cependant le Maître infiniment juste que nous

servons, nous montrera un jour ce que valent dans la balance infaillible de sa divine sagesse les décisions, les excuses et les caprices des hommes ; et il nous avertit d'avance par son Prophète que le salut n'est promis qu'à ceux qui marchent avec crainte dans la voie étroite de la loi divine et qui la suivent avec une invincible persévérance.

La loi de Dieu est immuable dans sa durée ; toujours la même dans tous les temps, elle doit être la règle constante et perpétuelle de nos mœurs ; elle est immuable dans son étendue, elle ramène à l'unité et soumet aux mêmes devoirs tous les hommes, malgré cette variété presque infinie de conditions dont la société se compose ; elle est immuable dans toutes les situations de la vie, il n'y a point d'inconvénient ni de nécessité apparente qui puissent nous dispenser d'obéir à ses préceptes.

Les philosophes livrés aux variations de l'esprit humain, parce qu'ils ne puisent pas leurs lumières dans cette raison souveraine qui est la source inaltérable de la vérité, n'ont jamais eu rien de fixe dans leur morale ; au contraire, la loi que les chrétiens ont reçue du ciel ne change point au gré des hommes, parce que ce ne sont pas eux qui l'ont établie. Le ciel et la terre passeront, mais, au milieu des révolutions humaines, les saintes règles de l'Evangile demeureront toujours les mêmes, sans que la ferveur ou la décadence des siècles ajoute ou diminue rien à leur sévérité. C'est pourquoi la différence qui se trouve entre les usages de ces temps où nous vivons d'avec les mœurs des fidèles de la primitive Eglise, loin de nous rassurer, doit nous faire trembler, en nous montrant combien nous sommes loin du royaume de Dieu.

La loi de Dieu est immuable dans son étendue. Jésus-Christ, législateur universel, est venu réunir tous les peuples et toutes les conditions en une société animée par le même esprit et gouvernée par les mêmes lois. Les règles que l'Evangile proposait aux grands sont les mêmes que pour le simple peuple, et les ennemis de Jésus eux-mêmes lui rendaient cette justice qu'il enseignait la voie de Dieu dans la vérité, sans avoir égard au rang ni à la qualité des personnes qui venaient l'écouter. L'Evangile doit nous paraître une doctrine descendue du ciel en ce que, ignorant des distinctions et des privilèges que l'on observe dans le monde, il ne considère dans les hommes que les œuvres et la fidélité avec laquelle ils observent la loi de Dieu.

Enfin, la loi de Dieu est immuable dans toutes les situations de la vie et il n'y a point de nécessité ni de péril qui nous autorisent à la violation de ses préceptes, parce qu'elle doit l'emporter sur tout le reste. En effet, le salut est le plus grand de tous nos intérêts, et par conséquent la vie, la réputation, la fortune, l'univers entier mis en parallèle avec notre âme, ne doivent être comptés pour rien. Ce serait donc une illusion dangereuse que de prétendre trouver des excuses légitimes dans les sacrifices qui sont les épreuves inséparables de la vertu, puisque c'est au contraire des obstacles que nous rencontrons à pratiquer le renoncement que se tire le principal mérite de nos devoirs.

III

Je termine en disant que la générosité que Marie fait paraître dans ce mystère nous apprend comment nous devons surmonter les difficultés que la mollesse nous fait rencontrer dans l'obéissance.

La loi de Dieu a été réglée avec une sagesse infinie et mesurée à la faiblesse humaine, en sorte qu'il n'est jamais impossible à la nature de la pratiquer avec le secours de la grâce. Et cependant nous prétendons, malgré ce principe, nous justifier de nos infidélités en accusant la loi de Dieu d'être absolument au-dessus de nos forces et de nous prescrire une sainteté à laquelle nous ne pourrons jamais atteindre.

L'exemple de l'auguste Marie vient renverser nos excuses et nos raisonnements par le double sacrifice qu'elle fait à Dieu de ce qu'elle avait de plus cher. Il fallait d'abord consacrer à Dieu son adorable Fils comme la Victime et le prix de notre Rédemption, par un acte de soumission parfaite aux ordres rigoureux que le ciel avait portés. Marie sait à quoi elle s'engage en présentant Jésus au Temple de Jérusalem : Siméon, de son glaive prophétique, déchirant les voiles de l'avenir, découvre à ses yeux l'immense perspective de ses douleurs maternelles, et désormais les ombres du Calvaire viendront se mêler aux plus douces, aux plus pures, aux plus saintes joies de sa vie. Elle y consent ; le zèle de la loi l'emporte dans son cœur sur toutes les considérations et les sentiments de la nature.

Les sacrifices que la loi de Dieu nous impose ne sont pas à comparer avec ceux qu'elle exigeait de Marie ; elle nous demande seulement de retrancher de notre cœur telle et telle passion qui le dominent, et qui deviendraient une source de chagrins et de larmes amères, de trouble, de remords et de réprobation. Et cependant, je suppose que Dieu, usant avec nous de toute l'étendue de sa puissance, nous eût ordonné de lui sacrifier nos inclinations les plus innocentes, il faudrait être prêts à y renoncer, pour le seul respect de son autorité. Car l'avantage et l'utilité de l'homme doivent être comptés pour rien, en comparaison de la volonté souveraine et du bon plaisir de Dieu. Avons-nous donc sujet de nous plaindre, lorsque Dieu semble n'avoir pourvu qu'à nos intérêts dans les obligations de sa loi ?

Ajoutons enfin que la Sainte Vierge, observant la cérémonie de la Purification, sacrifiait l'honneur de sa virginité, puisqu'elle consentait à passer aux yeux des hommes pour une femme de même condition que les autres. Elle nous apprend, par cet acte d'humilité profonde, à triompher de ce vain amour de la gloire qui nous empêche souvent de remplir les plus saints devoirs de la religion, lorsque les lois de Dieu et de l'Eglise nous demandent seulement de paraître ce que nous sommes véritablement, et de ne pas rougir des pratiques de la pénitence qui sont nécessaires pour réconcilier les pécheurs avec Dieu.

Mais tandis que Marie, plus pure que les anges, consent à perdre les apparences, pourvu qu'elle conserve le trésor de sa virginité sans tache, il arrive au contraire que nous sommes plus occupés de paraître justes et vertueux devant les hommes que

de l'être en réalité devant Dieu. Ce vain amour de la gloire a pris tant d'empire sur nous qu'il met souvent nos œuvres en opposition manifeste avec notre foi. On est instruit des obligations de la loi et l'on ne manque pas encore de bonne volonté pour les accomplir ; mais on a peur, en se distinguant de la foule de ceux dont on n'imite pas la conduite, d'attirer l'attention, les critiques, les railleries du monde ; et le timide chrétien, dominé par le respect humain, se laisse entraîner à faire comme les incrédules.

Ouvrons donc enfin les yeux à la lumière qui sort aujourd'hui du Temple de Jérusalem, et mettons désormais notre gloire à servir le Seigneur, qui est le plus grand de tous les maîtres. Car, suivant l'expression remarquable de nos Livres saints, autant vous montrerez de zèle et de fidélité à garder la loi divine, autant celle-ci sera fidèle, à son tour, à tenir les promesses qu'elle renferme, de faire descendre les bénédictions de Dieu sur vous, dans la vie présente et dans la vie future.

L'Esprit-Saint nous met sous les yeux une image vivante de la béatitude des serviteurs de Dieu, dans la personne de Siméon qu'il conduit au Temple par un mouvement intérieur de sa grâce. C'était, dit l'Evangile, un homme juste et craignant Dieu, qui désirait la consolation de voir le Sauveur avant de mourir. Il vient à sa rencontre, reçoit le divin Enfant et le presse dans ses bras, le contemple avec la joie d'un cœur dont les glaces de l'âge n'ont pas éteint l'ardeur, et ravi d'une telle vision, il ne demande plus qu'à fermer les yeux à toutes les choses mortelles : *Nunc dimittis servum tuum, Domine.*

Le juste, en effet, qui n'a connu sur la terre d'autre bonheur que celui d'aimer Dieu, a le cœur détaché de tous les biens de ce monde ; il ne craint pas la mort, il l'attend avec soumission aux ordres de la Providence, il la désire même, afin de pouvoir s'unir sans obstacle à ce Dieu infiniment aimable qui se donne sans mesure et se révèle à ses élus dans la communication de sa gloire. Tel doit être notre idéal. Ainsi soit-il.

TRIDUUM DES QUARANTE-HEURES

I

LA MESSE DU DIMANCHE

Mes bien chers frères,

Votre bon curé, qui est pour moi un vieil ami de cœur, m'a demandé de vous adresser quelques paroles d'exhortation durant ces trois jours des Quarante-Heures. J'ai accepté pour lui être agréable. Mais je n'entends pas vous fatiguer par de longs sermons. Je me bornerai chaque fois à un petit mot, et je serai en fait aussi court que possible.

I

Voudriez-vous me permettre de vous parler ce matin du grand devoir de l'*assistance à la messe du dimanche ?* Le dimanche, m. f., il faut bien le savoir et ne jamais l'oublier, est un jour que le bon Dieu réclame pour lui et où il veut que nous l'honorions. Or pour cela le repos du corps est nécessaire, mais il ne suffit pas : ce repos matériel, en effet, pourquoi Dieu l'exige-t-il ? Il l'exige précisément pour que nous, ses humbles et chétives créatures, nous puissions en toute liberté et toute facilité penser à lui et lui rendre nos hommages. Par conséquent, si c'est quelque chose de ne pas confondre le dimanche avec les autres jours, et de suspendre ce jour-là les occupations, les travaux habituels de la semaine à moins de véritable urgence, celui qui s'en tiendrait là et ne ferait rien de plus, n'accomplirait qu'une partie du précepte. Pour sanctifier le dimanche selon les vues et les ordres de Dieu, il faut encore et absolument des actes religieux, des pratiques pieuses se rapportant au culte divin.

Eh bien ! quel est l'acte religieux qui l'emporte sur tous les autres, l'acte religieux par conséquent que Dieu nous demande en premier lieu le dimanche ? — C'est l'assistance à la messe.

Le saint sacrifice de la messe, remarquez-le bien, est la reproduction même du sacrifice du Calvaire : c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ s'immolant sur l'autel, non plus d'une manière sanglante, mais d'une manière mystique, pour s'humilier devant Dieu son Père comme il l'a fait autrefois sur la croix, pour l'adorer au nom de toute l'humanité, en même temps que pour lui rendre de dignes actions de grâces, apaiser sa justice et obtenir les bienfaits de sa miséricorde. Comme toute la religion consiste en somme à adorer Dieu, à le remercier, à fléchir sa colère et à implorer ses faveurs, on comprend sans peine que le culte divin par excellence doit être celui où le Fils de Dieu en personne accomplit ces différents actes pour suppléer à notre faiblesse, à notre indignité, à notre misère. On comprend que de notre part il n'y a pas d'acte plus agréable à Dieu, pas de pratique qui nous fasse mieux sanctifier le dimanche que cet acte et cette pratique : l'assistance à la messe.

Ecoutez, m. f., ce trait qui vous montrera comment on apprécie la messe du dimanche quand on est chrétien. On raconte qu'en 1792, à l'époque de la grande Révolution, la paroisse de St-Hilaire-de-Mortagne, dans la Vendée, avait pour curé un vénérable prêtre qui avait refusé courageusement de prêter le serment schismatique à la Constitution civile du clergé. Cet acte de rébellion à la loi devait être puni par la déportation ; mais, en raison de son grand âge, le vaillant curé de St-Hilaire ne fut condamné qu'à la prison, et préférant l'exil volontaire à la réclusion au fond d'un cachot, il s'embarqua pour l'Espagne avec 26 de ses confrères.

Avant de partir, il convoqua une dernière fois à l'église ses paroissiens, et leur ayant fait ses pieuses et paternelles recommandations, il leur dit pour terminer : « En quelque lieu que la Providence me conduise, croyez-le bien, je ne vous oublierai pas. Mon cœur et mon esprit seront avec vous d'une manière fidèle. Si, comme j'en ai malheureusement la crainte, vous êtes privés d'entendre dire la messe par quelque bon prêtre, veuillez, autant que vous le pour-

rez, vous réunir chaque dimanche à l'heure où j'ai eu jusqu'ici l'habitude d'offrir pour vous le saint sacrifice. A cette même heure, si j'en ai la faculté, je monterai au saint autel et je célébrerai les saints mystères à votre intention. Vous unirez votre prière à la mienne, et le bon Dieu, je n'en doute pas, tiendra compte de votre bonne volonté pour la sanctification du dimanche. N'assistez à la messe d'aucun intrus sous quelque prétexte que ce soit. »

Les paroissiens de St-Hilaire suivirent religieusement ce conseil. Chaque dimanche, ils se trouvaient réunis en grand nombre dans l'église du lieu à l'heure accoutumée, unissant leurs intentions et leurs prières à celles de leur curé qui célébrait la messe pour eux, au même moment, sur la terre d'exil. Mais le régime de la Terreur fit bientôt sentir toutes ses rigueurs jusque dans les moindres bourgades. Les églises furent fermées et l'on porta des peines très sévères contre ceux qui se permettraient de s'y réunir pour prier. Nonobstant les ordres de la Convention, l'église de St-Hilaire n'avait pas été fermée comme les autres, et chaque dimanche, la cloche y convoquait les fidèles à la prière. L'autorité révolutionnaire s'en émut, et un jour, un homme à écharpe tricolore, escorté de quelques gendarmes, vint signifier à ces citoyens arriérés que dorénavant le culte catholique était aboli à St-Hilaire comme partout ailleurs par la Convention.

L'envoyé mit les scellés sur les portes de l'église et établit dans le bourg un poste de gendarmes pour les faire respecter. Or, le lendemain était un dimanche. Quelle ne fut pas la surprise des gendarmes quand, sur les 10 heures, ils entendirent tout à coup la cloche sonner à toute volée comme pour appeler les fidèles à la grand'messe ! Ils accourent. La foule des paroissiens était déjà répandue dans le cimetière, devant l'église, et agenouillée sur les pierres tombales dans le silence et le recueillement le plus profonds. Tous ces braves chrétiens, pieusement découverts, un livre ou un chapelet à la main, semblaient assister à une messe invisible.

« Voyons, que faites-vous là ? » demanda le brigadier à un vieillard. — « Ce que nous faisons-là ? répondit ce dernier, nous entendons la messe. Notre curé, en partant, nous a promis que tous les dimanches, à pareille heure, il la dirait pour nous, en quelque lieu qu'il se trouverait. » — Cette réponse provoqua un éclat de rire du brigadier qui s'écria aussitôt : « Alors, voilà des gens qui s'imaginent entendre la messe à cent lieues de l'endroit où on la dit ? Imbéciles de superstitieux, va ! »

— « La prière, répliqua le vieillard, fait plus de cent lieues, puisqu'elle monte de la terre au ciel. » — Le brigadier rit encore plus fort : « Et vous croyez être ici dans une église, naïfs que vous êtes ! » dit-il. — « En tous cas, nous sommes dans un lieu saint, sur un sol bénit, reprit le vieillard ; car nous sommes à genoux sur les ossements de nos aïeux. » — Le brigadier allait riposter. Mais une sourde rumeur commençait déjà à courir dans la foule. Trois cents têtes se retournaient avec des yeux menaçants vers les gendarmes qui jugèrent prudent de se retirer sans plus de discussion.

Le soir même, le brigadier envoya un rapport au comité révolutionnaire, lui demandant en retour des instructions. Mais le comité sans doute avait sur les bras d'autres affaires plus importantes et plus pressantes qui lui firent délaisser celle-ci. Aussi, les habitants de St-Hilaire, n'ayant pas été inquiétés davantage, continuèrent à se réunir le dimanche, dans leur cimetière, pour entendre la messe que leur pasteur célébrait pour eux dans l'exil. Et cela dura jusqu'au jour où il leur fut permis de rentrer dans leur église rendue au culte sur la fin de la Révolution.

II

Mes bien chers frères, elle est édifiante, vous en conviendrez. cette dévotion d'un village vendéen au saint sacrifice de la messe. Mais dans combien d'autres pays n'a-t-on pas vu à la même époque d'admirables exemples de foi ! Est-ce que dans notre région, dans nos montagnes en particulier, on n'allait pas, souvent au risque de la prison et de la mort, entendre la messe d'un prêtre fidèle caché dans un grenier, dans une cave, ou dans les bois ? Les temps sont bien changés.

A l'époque où nous vivons, elles sont nombreuses, hélas ! en France, nombreuses même autour de nous les paroisses où l'on chercherait en vain ce respect pour la messe qui constitue une partie essentielle de la sanctification du dimanche. Combien de paroisses en effet sont envahies à l'heure actuelle par l'indifférence religieuse ! Et dans ces paroisses, quand arrive le dimanche, on ne se dit pas comme doit le faire un chrétien, une chrétienne qui a conscience de son devoir : « Aujourd'hui, je suis invité au grand sacrifice qui s'est accompli sur le Calvaire et qui se renouvelle sur l'autel. Dans ce sacrifice, c'est mon Sauveur, mon Rédempteur lui-même qui s'offre à Dieu son Père pour l'adorer à ma place, pour le remercier à ma place, pour lui demander pardon à ma place, pour solliciter ses grâces à ma place, parce que, moi, je suis indigne d'être accueilli et exaucé, parce que, chétive créature et misérable pécheur, je suis incapable d'adorer Dieu, de le remercier, de lui demander pardon comme il convient, et d'obtenir aussi les grâces dont j'ai besoin. » Ce sont là des choses auxquelles beaucoup ne pensent pas par suite du manque de foi, et cette insouciance explique chez eux la désertion de l'église un jour où le devoir pourtant les y appelle formellement.

Des gens réfléchis et animés de l'esprit de foi se diraient également ceci : « Mon âme vaut infiniment mieux que mon corps. Je ne suis qu'en passant sur cette terre. Je mourrai, et je ne sais pas quand, bientôt peut-être. Après ma mort, je serai jugé d'après les commandements de Dieu. Après le jugement, j'aurai en partage le ciel ou l'enfer, — je ne parle pas du purgatoire qui conduit au ciel par la plus douloureuse expiation. Dans le ciel, ce sera le bonheur pour toujours ; dans l'enfer, ce sera au contraire un désespoir sans fin et d'épouvantables tourments qui, eux aussi, dureront éternellement. Je n'ai qu'un moyen d'éviter l'enfer et d'aller au ciel : c'est d'observer la sainte loi de Dieu, c'est d'offrir à Dieu pour mes péchés et pour mon salut le sang de

son divin Fils qui renouvelle son sacrifice, son immolation pour moi tous les jours, et particulièrement le dimanche. »

C'est parce qu'on ne songe plus comme autrefois à tenir ce langage, m. f., que l'abandon du dimanche et de la messe du dimanche devient si commun, si fréquent parmi les populations. Et qu'y gagne-t-on ? Toutes sortes de misères.

Ah ! ce n'est pas impunément que l'on se moque de la loi de Dieu tracée dans le Décalogue ! « Les peuples qui l'observent, a dit un économiste de notre époque, et c'est facile de le constater avec lui, les peuples qui observent cette loi prospèrent. Les peuples qui la négligent, déclinent, s'amoindrissent. Les peuples enfin qui n'en tiennent pas le moindre compte sont condamnés à disparaître. » Et ce qui est vrai des peuples l'est aussi des familles, soyez-en bien convaincus. Quelles sont en effet les familles prospères, fortes et heureuses ? A part quelques exceptions momentanées, ce sont celles qui ont à cœur d'observer la sainte loi de Dieu. Quant à celles qui la méprisent, qui la violent, malheur à elles ! Un jour ou l'autre elles sont vouées à la décadence, à la ruine.

* *

Mes bien chers frères, ces considérations méritent toute l'attention des bons chrétiens parce qu'elles ne peuvent que les affermir dans le respect du dimanche et de la messe du dimanche. Accueillez-les donc sous le regard de Notre-Seigneur présent dans l'hostie de l'ostensoir, et sachez en faire votre profit pour rester fidèles à votre devoir. Plaignez ceux qui ne se soucient pas de sanctifier le jour que le bon Dieu s'est réservé et qui en prennent à leur aise avec la messe ce jour-là, et ne les imitez pas. Non, ne les imitez jamais. Imitez plutôt ceux qui comprennent qu'il faut aimer Dieu et lui faire plaisir pour être béni de lui. Imitez ceux qui observent religieusement sa loi, ses commandements. Ne marchandez jamais avec votre conscience pour ce qui regarde spécialement le devoir de l'assistance à la messe, devoir important, devoir grave entre tous pour quiconque est chrétien. Craignez de vous rendre coupables d'une faute mortelle en transgressant ce devoir. Tenez plutôt, en l'observant, à vous ménager l'amitié si précieuse du bon Dieu. Et vous n'aurez qu'à vous en applaudir pour le temps de la vie présente déjà, mais surtout pour l'éternité. Ainsi soit-il.

II

LES VÊPRES

Mes bien chers frères,

Dans mon entretien d'hier, j'ai rappelé à votre attention l'important devoir de l'assistance à la messe le dimanche, devoir qui n'est malheureusement pas toujours observé dans les paroisses avec toute la régularité qu'il faudrait. Je me propose ce matin de vous dire un mot des vêpres, parce que, si on se relâche un peu partout à l'endroit de la messe, la négligence est encore plus sensible à l'endroit des vêpres.

I

La sanctification du dimanche, je vous l'ai fait remarquer, exige que ce jour on s'occupe à des œuvres de religion, et qu'avant tout on assiste à la messe parce que la messe est l'acte religieux par excellence, celui qui sert le mieux à rendre au Souverain Maître le culte qui lui est dû. Et l'assistance à la messe le dimanche est prescrite sous peine de faute grave, si bien qu'une personne qui se dispense volontairement et sans raison plausible de cet acte de religion charge sa conscience d'un péché mortel, d'un péché qui lui fait mériter l'enfer éternel.

Mais quand on a assisté à la messe, m. f., peut-on s'en tenir là tranquillement, en pensant que le dimanche on ne doit rien de plus au bon Dieu ? Eh bien ! non. Il faut, autant que possible, assister aux autres offices de la paroisse, et, en particulier, aux vêpres. Le dimanche en effet est un jour de 24 heures comme les autres ; et ce jour, ne l'oublions pas, appartient tout entier à Dieu qui se l'est formellement réservé. Or l'assistance à la messe sert à sanctifier la matinée ; l'assistance aux vêpres est destinée à sanctifier l'après-midi.

Prenons l'exemple d'un ouvrier qui est employé au service d'un maître. Dira-t-on qu'il a rempli sa journée et mérité son salaire parce qu'il aura travaillé pendant une heure ? Non, m. f. Quand on sait qu'en vertu du troisième commandement il y a obligation de donner le dimanche à Dieu, pourra-t-on dire davantage qu'on le lui donne réellement par le seul fait qu'on lui donne dans le courant de la journée le temps de la messe ? Difficilement, n'est-ce pas ? et par conséquent, vous conviendrez avec moi que pour *sanctifier* le dimanche dans le vrai sens du mot, il faut quelque chose de plus. Le dimanche, je le répète, n'est pas la moitié d'un jour, il est un jour complet, et cela autorise à dire que la sanctification réelle du dimanche ne peut pas être l'affaire seulement d'une demi-heure, de trois quarts d'heure ou d'une heure, qu'en d'autres termes, quand on a assisté à la messe, il faut aller jusqu'au bout dans l'accomplissement du devoir : sous ce rapport on ne peut rien faire de mieux que d'assister aux vêpres. Celles-ci en effet ont été établies par l'Eglise pour continuer à Dieu le tribut d'adoration, de louange, d'actions de grâces et de supplications qui lui a été offert le matin, c'est-à-dire pour lui consacrer les dernières heures du dimanche comme la messe lui en a consacré les premières.

J'admets, m. f., que le devoir d'assister aux vêpres n'est pas imposé au même titre et sous la même peine que celui d'assister à la messe ; et j'avouerai que dans certains cas l'assistance à la messe suffit à la rigueur pour se mettre en règle avec le précepte du dimanche : les exigences de celui-ci ne vont pas plus loin pour ceux qui se trouvent parfois dans l'impossibilité de faire davantage. Mais il serait difficile de regarder comme exempts de reproche ces nombreux chrétiens qui, n'étant retenus par aucun empêchement légitime, et disposant de tout leur temps, jugent à propos de ne pas dépasser la limite de l'obligation stricte. Evidemment, ils ne vont pas jusqu'au bout de leur devoir, lorsque, sur

le jour que le Seigneur a réservé à son culte, ils prélèvent à peine pour penser à lui quelques instants, une heure dans la matinée, et gardent tout le reste pour leurs plaisirs, leurs distractions ou le soin de leurs intérêts matériels. Ces chrétiens-là montrent en somme bien peu d'amour pour le bon Dieu, parce qu'en réalité ce n'est guère l'aimer que de lui mesurer avec tant de parcimonie, avec tant d'avarice, le temps qui doit être consacré à son service.

On dira peut-être : « Mais ne peut-on pas sanctifier l'après-midi du dimanche autrement que par l'assistance aux vêpres ? » Oui, sans doute, cela se peut et se fait quelquefois. Si le dimanche, à la place des vêpres, vous consacrez par exemple un temps raisonnable à faire quelque pieuse lecture, à réciter quelques prières, à visiter charitablement des malades ou des affligés auxquels les consolations sont toujours si utiles, vous pouvez être tranquilles en pareil cas, vous avez donné satisfaction au bon Dieu et à votre conscience. Mais à parler franchement, est-ce bien là toujours ce que l'on fait quand on ne vient pas aux vêpres le dimanche ? Non. En général, il faut le dire, quand on omet les vêpres, on ne songe guère à y suppléer par une autre œuvre pieuse ou charitable. Par conséquent, vous le voyez, le moyen, le vrai moyen pour des chrétiens et des chrétiennes, de ne pas négliger ce qu'ils doivent au bon Dieu dans l'après-midi du dimanche, c'est d'assister aux vêpres.

D'ailleurs, écoutez. Je suppose qu'en ne venant pas aux vêpres, vous vous donniez habituellement la peine de remplacer cet office par quelque exercice de piété, par quelque œuvre de charité ou quelque lecture sainte ; je n'hésite pas à dire que dans ce cas même, vous vous privez d'une chose qui a beaucoup plus de prix et de mérite devant le bon Dieu que toutes les prières, les lectures pieuses, les œuvres de dévotion que vous pouvez vous imposer. Les vêpres, en effet, sont une prière publique établie par l'Eglise pour le peuple chrétien, et la prière publique où le peuple s'associe au prêtre pour rendre hommage à Dieu et implorer sa miséricorde est sans contredit la meilleure, la plus puissante, la plus efficace.

II

Et la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie, dans le St-Sacrement de l'autel, ne nous engage-t-elle pas encore à fréquenter assidûment le dimanche cet office des vêpres ? Notre-Seigneur, dans l'Eucharistie, dans le tabernacle de nos autels, demande à bon droit qu'on le visite, et hélas ! pour lui souvent, trop souvent, c'est l'indifférence, l'oubli ; on semble le traiter en inconnu, en étranger. Rappelez-vous le reproche du divin Maître aux Apôtres au jardin des Oliviers, dans la nuit qui précéda sa mort. Sachant que son agonie allait commencer, Jésus avait recommandé à ses Apôtres de veiller et de prier à quelques pas de lui. Mais comme, loin de le faire, ils s'étaient laissés aller lâchement au sommeil, le Sauveur ne put s'empêcher de leur en exprimer sa peine, et il leur fit ce reproche que vous connaissez : « Hé quoi ! vous n'avez donc pu veiller une heure avec moi ! *Sic non potuistis una hora vigilare mecum* » (Math., XXVI, 40), c'est-à-dire : Vous êtes, vous ne l'ignorez pas, mes amis, mes confidents. Je vous ai choisis pour être les témoins journaliers de mes œuvres divines, pour devenir les dépositaires de mon autorité dans le monde. Et en ce moment où je suis dans l'angoisse, vous n'avez pas eu le courage de lutter contre le sommeil pour me tenir compagnie ; vous aimez mieux me laisser seul aux prises avec la souffrance et les douleurs de l'agonie !

Eh bien ! croyez-moi, m. f., du fond de son tabernacle, Notre-Seigneur se plaint de la même manière, avec la même amertume, quand il se voit négligé et délaissé le dimanche. Du fond de son tabernacle, il adresse les mêmes paroles, le même reproche aux chrétiens qui ne savent pas faire l'effort de venir aux vêpres pour passer quelques instants auprès de lui. Vous aussi, leur dit-il, vous êtes mes amis, car c'est pour vous que je suis venu sur la terre ; c'est pour vous que j'ai tout enduré et tout sacrifié. C'est pour vous que, non content de donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang, je me suis astreint à demeurer présent sous les espèces eucharistiques ; et mon bonheur est de vous sentir près de moi, de vous apercevoir à mes pieds, de jouir de vos entretiens, et d'entendre vos demandes. Pourquoi faut-il que je ne constate de votre part qu'insouciance et indifférence ? Pourquoi faut-il que votre éloignement afflige et désole mon cœur ? Il vous en coûte donc bien de venir à moi, de me faire visite et de rester quelques instants en ma présence en assistant aux vêpres le dimanche ? *Sic non potuistis una hora vigilare mecum !*

En venant aux vêpres, m. f., on a l'avantage de recevoir la bénédiction du T. S. Sacrement, c'est-à-dire la bénédiction du bon Maître exposé dans l'ostensoir. Grande et précieuse assurément était la faveur des petits enfants que le Sauveur autrefois en Judée et en Galilée caressait et bénissait pendant sa vie mortelle. Grande et précieuse était la faveur des Apôtres et des disciples réunis sur la montagne des Oliviers, et recevant la bénédiction de leur Maître, lorsqu'il était sur le point de remonter au ciel. Voulez-vous jouir, chaque dimanche, d'une faveur semblable ? Venez tout simplement aux vêpres, et là Jésus, votre Dieu, présent au T. S. Sacrement aussi véritablement qu'il était présent à Jérusalem et en Galilée, vous bénira, comme il bénissait les petits enfants, comme il bénissait ses Apôtres et ses disciples.

Il est incontestable qu'en assistant aux vêpres, m. f., on fait plaisir, un grand plaisir, à Notre-Seigneur, tandis que, par la négligence de cet office, on attriste son divin cœur. C'est ce que faisait souvent observer le saint Curé d'Ars à ses paroissiens. Et effectivement, ne pas venir aux vêpres équivaut à dire dédaigneusement au Dieu de l'Eucharistie : « Je ne trouve pas que ce soit bien nécessaire de ma part de me déranger pour toi ! » Aussi, n'est-il pas étonnant qu'en parlant de ceux qui laissent de côté ce pieux exercice du dimanche, le saint Curé ait encore dit que sans compromettre

tout à fait leur salut, ils le rendent plus difficile et plus incertain. « Oh ! ajoutait-il, comment osent-ils espérer le ciel ? Comment peuvent-ils croire que le bon Dieu consentira volontiers à leur faire miséricorde dans ce moment terrible où les plus grands saints ont tremblé, eux cependant dont la vie n'a été que bonnes œuvres et qui pour quelques fautes légères ont fait tant de pénitences ? »

D'ailleurs, la désertion des vêpres amène au bout de peu de temps la désertion de la messe elle-même, car c'est une vérité d'expérience que quand on ne fait que ce qui est rigoureusement obligatoire, on ne tarde pas à l'omettre. Je pourrais vous citer des paroisses que je connais particulièrement, une entre autres où le dimanche autrefois était sanctifié d'une façon édifiante : les vêpres y étaient fréquentées religieusement comme la messe. Hélas ! petit à petit, et sous divers prétextes, on s'y est laissé gagner par le relâchement ; on a moins fréquenté les vêpres, on les a désertées, et l'assistance à la messe n'a pas tardé à en souffrir d'une manière sensible. La loi du repos à son tour n'a plus été qu'une chose illusoire ; et on en est venu, non point par hostilité ou par impiété, mais par simple indifférence, à traiter le dimanche comme un jour quelconque. On va aux champs sarcler, on va faucher la moisson, on mène l'engrais avec la voiture, on charrie le bois absolument et sans scrupule comme un jour de semaine.

* *

M. f., gardez, de grâce, l'habitude chrétienne d'assister aux vêpres. De la sorte vous honorerez Dieu comme il veut être honoré ; vous sanctifierez le dimanche comme il faut le sanctifier ; vous participerez aux consolantes promesses faites par N.-S. Jésus-Christ à ceux qui se réunissent pour prier en son nom. Et vous vous ménagerez finalement le bonheur de chanter un jour dans le ciel, en compagnie des anges et des saints, ces louanges divines que si souvent ici-bas vous aurez chantées devant le tabernacle pendant l'office des vêpres. Ainsi soit-il.

III

LA COMMUNION NÉCESSAIRE A L'AME CHRÉTIENNE

Mes bien chers frères,

Il y a dans nos annales nationales une figure éminemment sympathique, une figure que nous aimons tous à saluer, parce qu'elle nous rappelle une héroïne à qui la France doit d'avoir été sauvée de la ruine à une époque où elle se trouvait dans la situation la plus critique : il s'agit de sainte Jeanne d'Arc. Or cette sainte, nous disent ses historiens, avait une dévotion touchante envers l'Eucharistie.

I

Elle avait contracté, toute jeune, l'habitude de fréquenter beaucoup l'église de son village, parce que, dès sa plus tendre enfance, sur les genoux de sa mère, puis au catéchisme, elle avait appris ce qu'il faut qu'un chrétien connaisse bien : à savoir que l'église avec son tabernacle est la maison de Notre-Seigneur, qu'il y réside en effet jour et nuit caché sous le voile de l'hostie, qu'il s'y sacrifie à la messe par les mains du prêtre, et qu'il s'y donne en nourriture aux âmes à la Table eucharistique, afin d'être par la communion leur consolateur et leur meilleur soutien.

Jeanne, dans sa paroisse natale, assistait à la messe chaque matin. Mais dans la journée, elle tenait à montrer encore à Notre-Seigneur qu'elle pensait à lui : elle savait prendre sur ses occupations le temps nécessaire pour revenir à l'église l'adorer et le prier. Nombre de fois, on la surprit ainsi, agenouillée et comme abîmée dans une douce contemplation devant le Saint-Sacrement. Elle garda cette manière de faire quand elle eut quitté sa famille pour obéir à Dieu qui, par la voix de S. Michel, de sainte Catherine et de sainte Marguerite, lui commandait de s'employer à sauver la France. Partout où elle se trouvait, elle aimait, comme dans son pays, à entendre la messe. C'était dans ce but, c'était pour avoir cet avantage dans ses expéditions militaires, et non pas seulement pour se confesser, qu'elle s'était pourvue d'un aumônier. Elle continuait également de céder à l'attrait qui l'amenait vers le tabernacle, et c'était son bonheur d'y adorer son Dieu aussi souvent qu'elle le pouvait. L'église était toujours, et n'importe où, son lieu de prédilection ; elle était fidèle à y visiter très pieusement Notre-Seigneur.

Mais pour Jeanne d'Arc, m. f., ce n'était pas suffisant. Jésus, dans l'Eucharistie, désire qu'on le reçoive, et Jeanne répondait aussi à ce désir. Du jour où elle avait été admise pour la première fois à s'asseoir à la Table sainte, elle éprouva le besoin de communier d'une façon fréquente. Elle sentit en effet le bien que produit dans l'âme la visite de Notre-Seigneur, et elle fut heureuse d'en profiter autant que le lui permettaient les circonstances. Ses jeunes compagnes, raconte-t-on, trouvaient que c'était le seul reproche qui pût lui être fait, sans doute parce qu'elles n'avaient pas le courage de l'imiter. « Jeanne est toute bonne, s'accordaient-elles à déclarer. La seule chose qu'on pourrait lui faire remarquer, c'est qu'elle est un peu trop pieuse. » Il faut avouer que ce reproche était tout à son honneur.

Cet amour de la communion, loin de diminuer par la suite, ne fit au contraire que grandir chez la jeune fille, et quand Jeanne devint l'intrépide guerrière que l'on sait, plus que jamais elle eut recours à cet aliment divin qui donne la force de tout braver pour accomplir son devoir. Elle communiait autant que possible tous les jours. Elle communiait avant de marcher au combat ; engageant par la parole et par l'exemple ses soldats à communier eux-mêmes. Et c'était la communion qui la soutenait, c'était la communion qui l'aidait à rester chaste et pure au milieu des dangers dont elle était environnée, c'était la communion qui la rendait si vaillante devant l'ennemi sur les champs de bataille. Et lorsque ensuite elle fut faite prisonnière, ce qui lui coûta le plus, ce qui lui fut le plus douloureux durant les longues semaines, les longs mois qu'elle resta dans son cachot avant de monter sur le bûcher de Rouen, ce fut d'être privée de la communion. Ainsi elle appréciait la communion comme devrait l'apprécier toute âme chré-

tienne. Et en cela, elle est un modèle qu'il faut imiter : c'est ce que je voudrais tout particulièrement vous faire comprendre.

II

Tous tant que nous sommes, nous chrétiens, nous n'ignorons pas que notre destinée ne se borne pas à la terre. Nous savons en effet par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous l'affirme de la manière la plus catégorique dans l'Evangile, nous savons, dis-je, que la vie présente ne nous est donnée que pour mériter d'être heureux un jour dans un autre monde, dans l'éternité. Et nous savons aussi par lui que, pour parvenir à ce bonheur, il faut de toute nécessité observer ses commandements. « Si vous voulez entrer dans la vie, nous dit-il, gardez mes commandements. *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata.* » Mais l'observation des commandements, avouons-le, n'est pas toujours chose facile : c'est au contraire une chose qui coûte parfois beaucoup à la nature, c'est une chose qui demande souvent de notre part beaucoup de volonté, beaucoup d'énergie, beaucoup de courage. Quand la volonté, dans une circonstance ou dans une autre, n'est pas assez forte, quand l'énergie fait défaut, qu'arrive-t-il ? Hélas ! au lieu de nous soumettre à ce qui nous est commandé par Dieu, nous désobéissons ; par le fait nous devenons coupables, nous tombons dans le péché, et avec le péché nous attirons sur notre tête pour l'autre vie le malheur éternel.

Or Notre-Seigneur, qui connaît notre faiblesse, a tenu à y porter remède. Nous aimant d'un amour infini, il ne s'est pas contenté de nous enseigner qu'il faut observer les commandements : il a voulu nous aider lui-même à accomplir cette tâche souvent rude, difficile. Et c'est dans ce but qu'il s'est fait le compagnon de notre exil ; c'est dans ce but qu'il a institué l'Eucharistie, ce sacrement où il réside en toute réalité et où il nous invite avec instance à nous nourrir de sa chair, à nous abreuver de son sang, nous déclarant que là nous trouverons la vie, et qu'ainsi nous échapperons à la damnation, à la mort éternelle.

L'Eucharistie reçue à la Table sainte par la communion est donc pour nous, m. f., sachons-le bien, la condition indispensable de la vraie vie chrétienne, de cette vie qui assure pour plus tard le bonheur du ciel, parce qu'elle remplit à l'égard de l'âme le rôle que remplit le pain matériel à l'égard du corps. C'est elle qui alimente spirituellement l'âme, qui la soutient, la fortifie dans la pratique du bien et la lutte contre les passions, comme de son côté le pain matériel alimente le corps, le soutient et le fortifie au point de vue physique contre tout ce qui pourrait le débiliter et le faire mourir d'épuisement. Refusez au corps le pain qui le nourrit : il tombera bientôt d'inanition, et ce sera pour lui finalement la mort. Privez l'âme de la communion eucharistique : elle aussi défaillera à bref délai, et inévitablement pour elle à son tour ce sera la mort, la mort qui la séparera de Dieu et lui fera courir le risque de la damnation.

Si nous le comprenions bien, si nous en étions pleinement convaincus, m. f., comme nous aimerions la communion ! comme nous serions empressés à y recourir, à en user fréquemment ! Nous ferions comme Jeanne d'Arc qui était si heureuse de communier, parce qu'elle savait le bien qui en devait résulter pour son âme. Nous ferions aussi comme les premiers chrétiens qui effectivement s'approchaient de la Table sainte chaque fois qu'il leur était possible d'assister au saint sacrifice de la messe. Ils sentaient le besoin de se sustenter par l'Eucharistie, pour être en état de vivre sous le regard de Dieu d'une façon irréprochable, et avoir le courage d'affronter même les plus cruelles persécutions ; pour ce motif, ils communiaient souvent ; ils communiaient même quotidiennement lorsqu'ils en avaient la facilité ; et cette pratique les rendait forts, ardents, généreux au service de Jésus-Christ leur Maître ; elle les aidait à confesser leur foi avec intrépidité et à s'aimer les uns les autres d'une manière si édifiante que les païens en étaient dans l'admiration.

Parmi les chrétiens des temps actuels, m. f., s'il y a malheureusement beaucoup de négligence et de froideur à l'égard de la communion, on trouve parfois encore de magnifiques exemples. Je ne vous citerai qu'un trait que j'entendais raconter, il y a quelques années, par un missionnaire marianiste revenu du Japon. C'était en 1905, avant la terrible bataille navale de Tsoushima où fut détruite, en face de la Corée, la flotte de réserve envoyée de la Baltique par la Russie pour soutenir ses troupes et défendre ses possessions d'Orient contre le Japon. L'amiral Togo, qui commandait la flotte japonaise, avait un officier d'ordonnance qui était catholique. Le jour de la bataille, il dit à celui-ci : « On vient de me signaler l'approche des vaisseaux russes. Toutefois ils ne seront pas en vue avant ce soir, et jusqu'à la nuit nous ne bougerons pas. Disposez de votre temps pour la journée comme vous voudrez. » L'officier était encore à jeun. La pensée lui vint aussitôt de se préparer à la bataille par la réception de l'Eucharistie. Avec une chaloupe, il gagnait aussi rapidement que possible la côte du Japon. De là, il prenait le train pour Nagasaki où il arrivait après midi. Toujours à jeun, il se présentait chez les religieux missionnaires en résidence dans cette ville, leur exposait son cas, et était admis à communier malgré l'heure insolite ; puis, s'étant restauré en toute hâte, il revenait par le chemin de fer à son embarcation qui l'avait attendu. Le soir, il avait rejoint son poste de combat aux côtés de l'amiral Togo qui ne tardait pas à attaquer la flotte russe et à lui infliger un désastre complet. »

M. f., vous en ferez l'aveu, voilà un trait qui montre d'une façon éclatante le prix que l'on attache à l'Eucharistie quand on est véritablement chrétien, et l'empressement que l'on sait mettre dans ce cas à communier.

* *

Je termine. Pourquoi, dans le monde et dans nos paroisses, y a-t-il tant d'âmes qui s'en vont mourantes ? Pourquoi y a-t-il tant d'âmes languissantes et chez lesquelles la vie chrétienne s'étiole, chez lesquelles on ne voit plus aucune vigueur, aucune énergie pour la pratique du devoir sous n'importe